

**Mont de Marsan Agglomération**

**Liste des Délibérations présentées  
Conseil Communautaire**

**Séance du 14 décembre 2022**

<b>N°</b>	<b>Objet :</b>	<b>Vote du conseil Communautaire :</b>
<b>1</b>	-Procès-verbal de la séance du 16.11.22	A l'unanimité.
<b>2</b>	-Compte rendu des Décisions du Président.	A l'unanimité.
<b>3</b>	- Parc d'activités de Mamoura – Modification des conditions de cession des parcelles AK 457 et AK 458 au Groupe Sallaberry.	A l'unanimité.
<b>4</b>	- Aides individuelles aux entreprises – Octroi d'une aide au commerce et à l'artisanat de proximité à la SAS LILI ET NANA.	A l'unanimité.
<b>5</b>	- Mise à jour du tableau des effectifs.	A l'unanimité.
<b>6</b>	- Fixation des conditions de recrutement sur l'emploi de « Chargé du dialogue social ressources humaines auprès de la Direction des Ressources Humaines ».	Par 51 voix pour, et 2 abstentions.
<b>7</b>	- Fixation des conditions de recrutement sur l'emploi de « Responsable Billetterie Théâtre de Gascogne ».	Par 52 voix pour, et 1 abstention.
<b>8</b>	- Adhésion au dispositif de médiation préalable avec le Centre de Gestion des Landes.	A l'unanimité.
<b>9</b>	- Tarifs des services de l'assainissement pour 2023.	Par 43 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.
<b>10</b>	- Bordereau des prix régie de l'assainissement collectif - Tarifs 2023.	Par 44 voix pour, 6 voix contre.
<b>11</b>	- Bordereau des prix régie de l'assainissement non collectif - Tarifs 2023.	Par 43 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.
<b>12</b>	-Taxe de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) – Année 2023.	Par 43 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.
<b>13</b>	-Décision modificative n°1 – Budget annexe de l'eau.	Par 43 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

<b>14</b>	-Tarifs du service de l'eau pour 2023.	Par 43 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.
<b>15</b>	-Bordereau des prix pour des prestations en matière d'eau - tarifs 2023.	Par 43 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.
<b>16</b>	-Désignation d'un membre au sein comité territorial du SYDEC – Compétence « eau potable ».	A l'unanimité, désigne Mme Stéphanie HENNOTE.
<b>17</b>	-Amortissements des immobilisations du budget Eaux pluviales / GEMAPI.	A l'unanimité.
<b>18</b>	-Décision modificative n°2 - 2022 Budget Eaux pluviales / GEMAPI.	A l'unanimité.
<b>19</b>	-Participation au financement de l'école privée sous contrat d'association « Jean Cassaigne » pour l'année scolaire 2022/2023 pour les élèves de l'élémentaire et de la maternelle.	Par 43 voix pour, 10 voix contre.
<b>20</b>	-Actualisation du coût du forfait élève d'école élémentaire et maternelle servant au calcul de la participation des communes extérieures pour leurs élèves scolarisés sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération pour l'année scolaire 2022/2023.	A l'unanimité.
<b>21</b>	-Dispositif « Petits déjeuners » - Prévention et lutte contre les inégalités alimentaires dans les écoles primaires en difficulté sociale. Convention de partenariat pour l'année scolaire 2022/2023 avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) des Landes.	A l'unanimité.
<b>22</b>	-Partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Stade Montois Rugby Pro – Saison sportive 2022/2023.	Par 49 voix pour, et 3 abstentions.
<b>23</b>	-Décision modificative n°4 - 2022 Budget principal.	Par 36 voix pour, 17 voix contre.
<b>24</b>	-Décision modificative n°2 - 2022 Budget annexe des logements.	A l'unanimité.
<b>25</b>	-Décision modificative n°2 - 2022 Budget annexe des transports.	Par 47 voix pour, 6 voix contre.
<b>26</b>	-Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 – Budget principal et budgets annexes.	A l'unanimité.
<b>27</b>	-Autorisation de versement d'une avance sur la subvention de l'année 2023 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Marsan.	A l'unanimité.
<b>28</b>	-Autorisation de versement d'une avance sur la subvention à l'Office du Tourisme du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération (OTCA).	A l'unanimité.
<b>29</b>	-Autorisation de versement d'une avance sur la subvention 2023 au Théâtre de Gascogne.	A l'unanimité.

<b>30</b>	-Autorisation de versement d'une avance sur la Dotation de Solidarité Communautaire 2023.	A l'unanimité.
<b>31</b>	-Révision des attributions de compensation pour 2023 suite à l'actualisation des frais de mutualisation.	A l'unanimité.

**Toutes nos délibérations, décisions et informations complémentaires sont en ligne sur notre site internet : <http://www.montdemarsan-agglo.fr>**

Fin de séance 18h47.